

MÉMOIRE

MÉMOIRE

MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES
DANS LES RÉGIONS RESSOURCES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

LA M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

4 février 2003

1. Introduction

1.1 Brève description de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay est située dans la région administrative 02. Elle compte une population de 20,058 résidants. On y dénombre treize (13) municipalités rurales et des territoires dit : «non organisés (TNO)».

Les treize (13) municipalités rurales sont situées en périphérie de la Ville de Saguenay, cinq (5) sont situées dans le bas Saguenay, soit : Ferland-et-Boilleau, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité et Saint-Félix-d'Otis. Une est située à l'extrême Sud-Ouest de la Ville de Saguenay, soit Larouche. Les sept (7) autres étant situées au Nord du Saguenay, soit : Bégin, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Ambroise, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et Sainte-Rose-du-Nord.

Le territoire touchant les treize (13) municipalités couvre 8 % de la superficie totale du territoire de la MRC, soit environ 3,540 kilomètres carrés (km²). La plus grande partie de ce même territoire est constituée du T.N.O., soit plus de 40,000 km² représentant 92 % du territoire.

Les ressources naturelles sont situées en grande partie sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC ou sur les terres publiques intramunicipales (TPI), dont la MRC détient la gestion.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a concentré son développement économique sur l'exploitation de ses ressources naturelles. Par le développement hydroélectrique, la coupe et la production de bois de sciage, l'extraction des minerais et la valorisation de son territoire par l'émission de baux de villégiature.

2. Revendications de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay demande la décentralisation du siège social en région du ministère des Ressources naturelles, le transfert à la MRC de la gestion des baux de villégiature, la compensation des bris routiers causés par le transport lourd ainsi que faire reconnaître la région comme étant une région ressource pour la transformation, accompagnée des crédits d'impôt reliés à l'implantation d'entreprises de 2^e et 3^e transformation, la formation universitaire reliée à l'exploitation et à la transformation du bois ainsi que la concentration de la recherche forestière à l'Université du Québec à Chicoutimi.

2.1 Décentralisation du siège social en région du ministère des Ressources naturelles

Le ministère des Ressources naturelles compte sur 3 580 employés à temps complet et seulement 6,6% de ceux-ci sont dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean et 32,2% sont situés dans les régions ressources.

Il est primordial que les régions ressources soient les principaux gestionnaires de l'exploitation des ressources naturelles dans leur région.

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay gère en lieu et place du ministère des Ressources naturelles depuis plus de cinq (5) ans les terres publiques intramunicipales (TPI). Qu'il s'agisse de la coupe forestière ou de la gestion des baux de villégiature, la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay a démontré qu'une gestion en région des ressources a donné des résultats plus qu'appréciables, lors de l'évaluation de l'entente de gestion des T.P.I.

En étant plus près des ressources, les décisions sont plus aptes à favoriser l'utilisation efficiente des ressources disponibles.

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay demande donc au gouvernement provincial de transférer la gestion des ressources naturelles, secteur «forêt» à la région du Saguenay-Lac-St-Jean et la gestion du secteur «mine» à la région de l'Abitibi.

Le transfert de la gestion des ressources naturelles en région doit inclure le pouvoir décisionnel actuellement effectué à Québec. Le Ministère doit être par conséquent transféré en région.

2.2 Transfert de la gestion des baux de villégiature

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay investit annuellement plus de 100 000 \$ pour assurer son rôle environnemental, municipal (respect des règlements) ainsi que l'évaluation municipale des immeubles situés sur son territoire. Plus de 4500 baux de villégiateurs sont situés sur le territoire de la MRC. Environ 800 à 1 000 inspections sont effectuées sur l'ensemble du territoire annuellement. Donc sur une période visée de huit (8) ans, l'ensemble des baux sont visités, que ce soit pour s'assurer de la conformité de l'emplacement des immeubles sur les terrains localisés en bordure des cours d'eau, que ce soit pour le contrôle des eaux usées ou pour établir la valeur au rôle d'évaluation.

Lors de cette visite on pourra après le transfert du MRN de la gestion des baux de villégiature, inclure le rôle actuellement fait par le ministère. Ainsi, le détenteur du bail n'aurait plus qu'à se présenter à une seule place d'affaires pour effectuer l'ensemble de ses transactions, transfert de bail, changement d'adresse, permis de construction et/ou rénovation, paiement du loyer annuel et du compte de taxes municipales. De ce fait, le citoyen bénéficiera d'un guichet unique pour l'ensemble de ses besoins.

2.3 Deuxième et troisième transformation

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay demande que la région soit désignée *région ressource privilégiée* dans les 2^e et 3^e transformations des produits du bois et par conséquent, que des crédits d'impôt soient disponibles aux entreprises voulant s'établir dans la région.

Cette façon d'agir permettrait à la région d'offrir des nouveaux emplois à la jeunesse, ce qui réduirait l'exode des jeunes vers les régions centres que sont Montréal et Québec.

Les régions ressources comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean sont défavorisées par les distances pour atteindre les marchés de Montréal, Québec et Nord Américain, l'obtention des crédits d'impôt permettraient d'éliminer ce handicap au développement d'entreprises situées en région.

2.4 Approche territoriale

Les ministères devraient être administrés de façon à considérer l'ensemble des ressources d'un territoire et non seulement en fonction de leur activité.

Les différents ministères auraient intérêt à préconiser une approche territoriale ce qui aurait pour effet de prendre en compte les particularités de toutes les ressources de son territoire. Avec une approche territoriale, les ministères prendraient des décisions éclairées pour développer les ressources naturelles, et ce, en considérant tous les intervenants du territoire.

2.5 Redevance sur l'ensemble de l'exploitation des ressources naturelles

Dans le cadre des négociations entre les Innus et le gouvernement du Québec, communément appelé *l'approche commune*, le gouvernement du Québec accorde une redevance minimale de 3% sur l'ensemble des revenus du gouvernement du Québec provenant de l'exploitation des ressources naturelles.

Puisque l'approche commune touche l'ensemble du territoire de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, celle-ci demande à obtenir la même redevance. Cette redevance pourrait être utilisée par la MRC pour créer un fonds permettant de favoriser l'émergence d'entreprises sur le territoire de la MRC ou pour compenser, aux municipalités, les coûts afférents (bris de routes locales) à l'exploitation des ressources naturelles.

2.6 L'aménagement forestier

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean offre aux entreprises de sciage de nombreux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). La première transformation est effectuée ici même et les 2^e et 3^e transformations sont en général effectuées à l'extérieur de la région.

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay demande à ce que l'aménagement forestier réalisé par les grandes sociétés bénéficiaires de CAAF devrait être dévolu essentiellement à des entreprises de la région (coopérative, corporation de développement municipale, société sylvicole), ainsi que la production des plants à être reboisés. Dans le but de faciliter la production des plants en région, Hydro-Québec devrait consentir à ce genre de producteur des tarifs préférentiels sur les coûts d'électricité aux producteurs établis dans les régions bénéficiant de CAAF.

2.7 Bris de routes municipales suite à l'exploitation des ressources naturelles

L'exploitation des ressources naturelles occasionne un coût d'entretien élevé des routes pour les municipalités. Le transport des matières premières telles que le bois, sable et gravier est très dommageable pour les routes dont l'entretien est effectué par les municipalités. D'autant plus, que certaines municipalités qui ont à subir cette détérioration ne bénéficient pas de compensations financières de ce genre d'industrie.

Nous demandons au gouvernement de transférer 3% des redevances provenant de ce genre d'exploitation à la MRC ou aux municipalités touchées par ce type de transport de manière afin que ce ne soit pas le citoyen résidant qui ait à payer pour ce genre de coûts d'entretien.

2.8 Formation universitaire

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean bénéficie d'une université (U.Q.A.C.) depuis plusieurs années. La formation universitaire relative à l'exploitation et à la transformation du bois devrait être effectuée dans la région. Cette formation permettrait d'être encore plus complète dû au fait que les entreprises de la région seraient intéressées à accueillir des stagiaires dans leurs installations.

Le fait qu'une région comme le Saguenay-Lac-St-Jean bénéficierait de cette formation en ingénierie (ingénieur forestier en transformation du bois) permettrait de redonner aux régions ressources des possibilités de développement additionnel.

2.9 Augmentation et concentration de la recherche aux universités installées en région

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) est située à proximité du plus grand territoire public affecté à l'exploitation forestière. Elle a donc, toutes les possibilités de rendre à terme et développer la recherche sur la maximisation de la ressource qu'est le bois.

Elle aura même la possibilité d'effectuer de la recherche sur des produits pouvant amener la 2^e et 3^e transformation des produits provenant du bois.

Les régions se doivent de contrôler et d'améliorer l'utilisation de leurs ressources naturelles, puisque des populations qui y vivent en dépendent. En ayant la recherche universitaire à proximité des ressources, cela devient évident que les chercheurs universitaires seront sensibilisés aux problèmes touchant l'exploitation et la transformation du bois.

3. CONCLUSION

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay veut des engagements fermes du gouvernement quant aux actions qui seront entreprises afin qu'il y ait des retombées économiques immédiates dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Suite au dépôt du rapport de la Commission, la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay demande au gouvernement du Québec un positionnement clair et un échéancier de réalisation.